

Décision

Générale

colonial

Décision n° 834 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 834

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 juillet 1961

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro

31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

Les articles 1 et 2 de la décision n° 773 du 29 juin 1961 sont et demeurent abrogés. M. Morin Daniel, administrateur en chef 2e échelon, des Affaires d'Outre-Mer (indice 565) est nommé Commandant de Cercle de Djibouti. M. Morin est nommé Président du Tribunal du 2e degré dans le ressort du Cercle de Djibouti. Avant d'entrer en fonction, M. Morin prêtera le serment prescrit par la loi.